



# Bonelli infos

**n°5**  
juin 2004

## Sommaire

Editorial .....	1
Lutte contre les destructions volontaires .....	2
Lutte contre les destructions involontaires .....	2
Lutte contre les destructions des domaines vitaux .....	3
Amélioration du succès de reproduction .....	3
Recueils et analyse des données .....	4
Sensibilisation .....	5
Favoriser le retour de nouveaux couples .....	7
Reproduction en captivité .....	7
Projets européens .....	7
Conclusion .....	8



## Bonelli infos

Lettre d'information éditée par le collectif maître d'oeuvre du plan national de restauration "Aigle de Bonelli" (GRIVE, CEEP, CORA, LPO mission FIR)  
Maquette : Frédéric Beyna  
Rédacteurs : Rozen Morvan et Jean Sériot  
Les opinions exprimées dans les textes n'engagent que leurs auteurs  
La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation du collectif.  
Mention obligatoire : Extrait de "Bonelli Infos" n°5.

**GRIVE** - Espace République de l'Hôtel de Région  
20 r. de la République - 34000 Montpellier  
tél. / fax : 04 67 22 80 70 - email : grive@grive.org

**CEEP** - Ecomusée de la Crau  
13310 Saint-Martin-de-Crau  
tél. : 04 90 47 93 93 - fax : 04 90 47 05 28  
email : nolwenn@bdway.com

**CORA** - MRE - 32 rue Sainte-Hélène - 69002 LYON - tél. : 04 72 77 19 84 - fax : 04 72 77 19 83  
email : cora@worldnet.fr

**LPO Mission FIR** - 62 rue Bargue - 75015 PARIS  
tél. : 01 53 58 58 38 - fax : 01 53 58 58 39  
email : mission-fir@lpo.fr

## Editorial

Les plans nationaux de restauration ont une durée de 5 ans. Le premier plan concernant l'Aigle de Bonelli s'est déroulé de 1999 à 2003, ce numéro présentera donc son bilan. Le renouvellement est d'ores et déjà prévu et un "plan Bonelli n°2" doit être soumis courant 2004 au Conseil National de Protection de la Nature du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).

En 2004, 31 plans nationaux de restauration sont en cours, dont 20 prennent en compte des oiseaux et 9 des Rapaces. Ils sont basés sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

Ce découpage est arbitraire car toutes les actions s'imbriquent, en effet :

- pour préserver une espèce dans son milieu naturel il est nécessaire de faire des suivis puis des analyses scientifiques pour définir des mesures de gestion adaptées et évaluer leur impact,
- si elles sont efficaces, ces mesures conservatoires vont influencer sur les paramètres biologiques étudiés (par exemple la mortalité ou succès de reproduction),
- enfin la sensibilisation va se baser sur les résultats des suivis et sur les actions de gestion et, si elle est bien menée, elle aidera à leur mise en œuvre donc aura un impact sur leur déroulement.

Les 5 années de travail ont été menées de bout en bout en collaboration étroite au sein du "Collectif Bonelli" composé de 4 associations : le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes

de Provence-Alpes du sud (CEEP), le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA), la mission Rapaces de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE) en tant que coordinateur.

Ce Collectif a été soutenu en permanence par la Direction de l'Environnement Languedoc-Roussillon (DIREN LR), particulièrement par Jean-Pierre Arnaud, qui représentait également la DIREN PACA et la DIREN RA. Un soutien constant du service Faune Flore de la Direction de la Nature et du Paysage du MEDD, par Olivier Robinet, puis Nathalie Lacour et enfin Laure Vigneron a permis au plan de restauration Bonelli de voir le jour et de vivre.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans nos partenaires financiers en particulier Etat, collectivités régionales et départementales et nos partenaires techniques (voir page 8).

N'oublions pas ceux qui ont mis leur passion au service de l'Aigle de Bonelli, dont de nombreux stagiaires et bénévoles.

Le plan national de restauration en faveur de l'Aigle de Bonelli "1999/2003" comprend 8 axes dont l'ordre est basé sur l'importance des actions à mener pour que survive ces aigles en France. Ce bilan reprend cette hiérarchie. Bonne lecture.

## Lutte contre les destructions volontaires

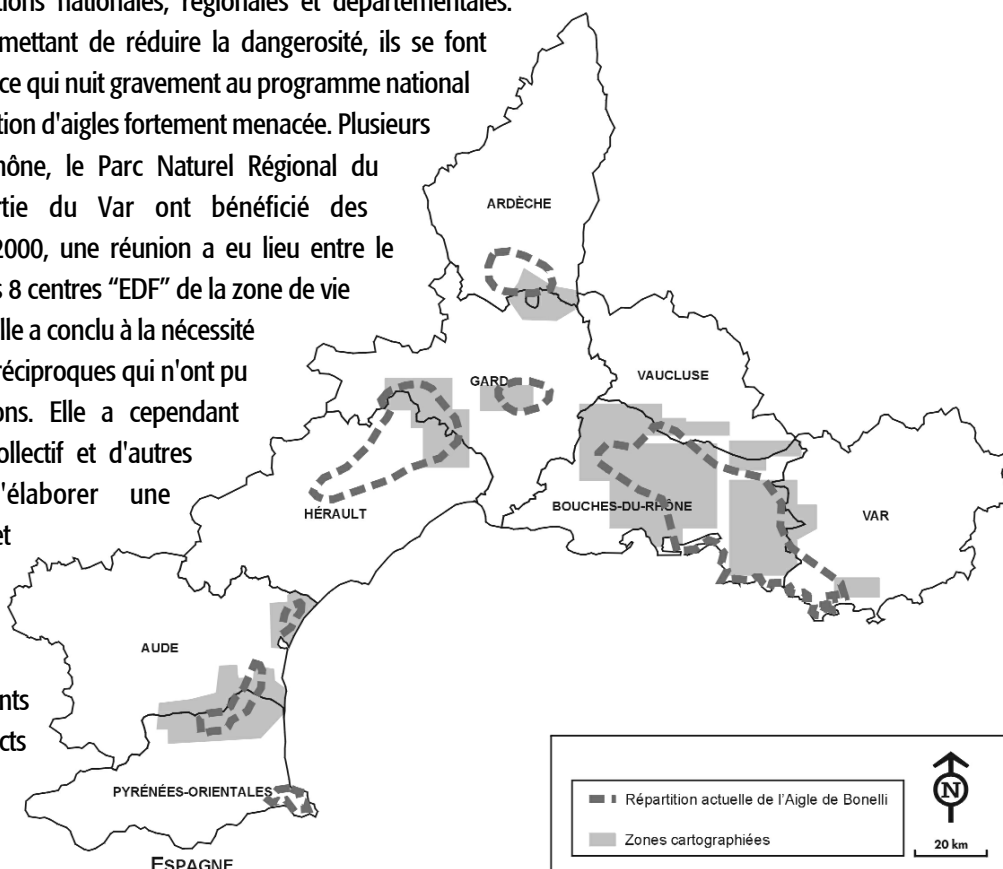
Les Rapaces sont légalement protégés depuis 1976. Cependant, ils sont encore trop souvent les victimes du braconnage par le tir, le piégeage, l'empoisonnement, que ce soit en France, en Espagne ou au Portugal. Bien que le nombre de braconnier soit faible, voir marginal, son impact est considérable pour une population d'aigles de Bonelli dont la survie est intimement liée à la longévité des adultes. A ce sujet les scientifiques ont démontré que la mortalité adulte a des effets 4 fois supérieurs à la mortalité pré-adulte, et que l'impact de la mort d'un adulte sera 10 fois plus important qu'un faible nombre de jeunes à l'envol. Un constat sans appel. Réduire cette cause de mortalité est basée sur l'information des administrations, des gestionnaires, des collectivités, des acteurs locaux, tout particulièrement des chasseurs. A cette fin, un dépliant d'information a été distribué à tous ses membres par la Fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône. La Fédération des chasseurs du Var l'a publié dans son journal, "En pays varois". Les autres fédérations de l'arc méditerranéen n'ont pas encore souhaité participer à cette action, ce qui est regrettable, au regard de l'enjeu et des engagements pris par l'état français pour la conservation de la biodiversité. La réglementation existe en cas de destruction d'espèce protégée, les personnels assermentés de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'Office National des Forêts, des gardes départementaux sont responsables de son application. Leur rôle est d'éviter qu'il n'y ait braconnage, au travers de contacts sur le terrain, de la surveillance des couples reproducteurs, du suivi de l'occupation des sites de nidification...

Par ailleurs les acteurs locaux suivent le déroulement des programmes de conservation dans les comités de pilotage et les groupes de travail responsables de la mise en place des documents d'objectifs des sites du réseau Natura 2000, les Chartes, les Pays... Ils sont donc informés de la fragilité du statut de l'Aigle de Bonelli en France.

## Lutte contre les destructions involontaires

De 1990 à 1998, 17 jeunes aigles de Bonelli ont été retrouvés mort par électrocution, ce qui représentait 94 % des morts constatées sur cette période. Dès 1994, une convention entre le CEEP et le centre EDF/Bouches-du-Rhône a été signée. Elle prévoit la cartographie des points noirs avec hiérarchisation des risques prenant en compte la dangerosité et l'attractivité des pylônes pour les grands rapaces. Cet exemple a été adopté et suivi dans les 3 régions où vit cet aigle, avec moins de vitalité cependant qu'en Provence, malgré les efforts des associations nationales, régionales et départementales.

Quant aux aménagements permettant de réduire la dangerosité, ils se font hélas avec une extrême lenteur, ce qui nuit gravement au programme national de conservation de cette population d'aigles fortement menacée. Plusieurs zones dans les Bouches-du-Rhône, le Parc Naturel Régional du Luberon et une petite partie du Var ont bénéficié des aménagements souhaités. En 2000, une réunion a eu lieu entre le Collectif et des responsables des 8 centres "EDF" de la zone de vie de l'Aigle de Bonelli en France. Elle a conclu à la nécessité de rencontres et de formations réciproques qui n'ont pu avoir lieu pour diverses raisons. Elle a cependant permis aux associations du Collectif et d'autres associations naturalistes d'élaborer une technique commune de relevé et de recueil des informations. Il sera indispensable, une fois réalisés les aménagements destinés à "neutraliser" les points dangereux, d'évaluer leurs impacts afin de pouvoir apporter des améliorations, si nécessaire.



Zones où la hiérarchie des risques d'électrocution est réalisée par rapport à la distribution actuelle de l'Aigle de Bonelli

## Lutte contre les destructions des domaines vitaux

L'aménagement du territoire, sans concertation et prise en compte de l'enjeu biodiversité, porte souvent atteinte aux domaines vitaux des aigles de Bonelli en les détruisant pour partie ou en les fragmentant. Les "grands projets" retenus en 1999 étaient :

- le projet d'autoroute A 79 qui aurait touché les couples d'Ardèche et de l'Hérault, ce projet est resté à l'état de dossiers,
- la technopole de l'Arbois qui se développe mais n'a pas encore touché les zones de nidification d'aigles,
- l'extension d'une carrière des Pyrénées-Orientales ; cette extension respectant la réglementation et le site de nidification proprement dit a eu lieu ; hélas il n'y a plus d'aigles de Bonelli sur cette zone, le couple utilisant ce site a disparu sans que les causes n'aient été identifiées,
- le développement des parcs éoliens qui peut avoir un effet direct si les aigles percutent les pales et indirect, comme en Catalogne où les travaux de construction près d'un site de nidification ont provoqué la disparition d'un couple ; de plus, si le parc est important ou si de nombreux "petits parcs" se créent à proximité les uns des autres, l'emprise au sol sur un domaine vital stérilise des zones de chasse potentielles ; le devoir de précaution est donc de rigueur, des schémas régionaux doivent être proposés, la prise en compte de l'Aigle de Bonelli doit y être impérative.

Quelle que soit la menace potentielle, il est indispensable de connaître la délimitation et l'usage des domaines vitaux pour proposer des mesures de gestion. Le CORA, grâce à ses partenaires et ses membres, a pu de 1994 à 2003, effectuer une vingtaine de suivis visuels de 2 couples. Les aigles ont été observés, au moins à 0,76 km, au plus à 11,20 km de leurs sites de nidification. La superficie de ces domaines varie : d'une part le domaine moyen utilisé par le couple expérimenté est plus réduit (68 km<sup>2</sup>) que celui du couple composé de jeunes adultes inexpérimentés (148 km<sup>2</sup>), d'autre part en période de reproduction les déplacements sont plus restreints. La cartographie des déplacements permet de localiser les endroits où mener prioritairement des actions de gestion conservatoire : neutralisation de lignes électriques, aménagements bénéficiant aux espèces dont les aigles peuvent se nourrir... Le suivi télémétrique, tel qu'il est réalisé en Espagne et au Portugal, apporterait des informations plus précises. Il servirait de base incontestable à la délimitation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) puis à la définition de mesures de gestion dans ces zones. Fin 2003, 11 ZPS existaient, recouvrant près de 150.000 ha. Cependant elles ne prenaient en compte que 18 des 26 derniers couples d'aigles de Bonelli de France.

## Amélioration du succès de reproduction

Le risque principal d'échec de la reproduction est l'abandon temporaire ou définitif de la ponte ou de la nichée, suite à des dérangements. Or le baguage réalisé sur les poussins depuis 1990, en France, puis la lecture de bagues de jeunes adultes nouvellement installés dans notre pays montrent que les recrutements sont le fait d'oiseaux nés à moins de 150 km du lieu où ils tentent de se reproduire. Le renouvellement de la population française dépend donc directement et probablement presque uniquement du nombre de jeunes qu'elle produit. Rappelons qu'un couple d'adultes n'élève qu'une nichée de 1 à 2 poussins par an. La surveillance des sites les plus fréquentés est indispensable pour limiter l'approche des nids, pour informer et si possible sensibiliser les adeptes de la randonnée pédestre, équestre, de l'escalade, du VTT ou du quad... sur les conséquences que peuvent avoir leurs loisirs. Cette surveillance se fait de la ponte à l'envol des jeunes, c'est à dire du début de mois de février au début du mois de juillet. Lors des 5 dernières années, plus de 14.500 heures ont été consacrées à cette action qui n'est pourtant menée que sur les sites les plus fragiles (généralement 3 par an et exceptionnellement 9).

Parallèlement, des démarches sont menées pour gérer la fréquentation sur les sites de nidification. Le GRIVE, par exemple lors d'un programme Life Nature mené par l'Office National des Forêts du Languedoc-Roussillon a obtenu qu'une charte de bon usage de l'escalade soit signée, que des pistes soient détournées ou fermées. Le CEEP a obtenu des résultats analogues dans les Bouches-du-Rhône, avec d'autres partenaires. L'entretien de ces aménagements et une vérification permanente de leur efficacité sont indispensables pour une efficacité à long terme.

Même si la reproduction se déroule sans heurt, des poussins peuvent contracter des maladies et périr. C'est le cas pour la trichomonose qui a causé la mort d'au moins 7 poussins de 1990 à 1998. Le traitement mis au point par le CEEP, en 1998, a

été étendu à toutes les nichées en 2000. Depuis, plus de 2.000 heures passées sur le terrain ont permis de traiter les poussins dans environ 80 % des cas. Aucun des poussins traités n'est mort de cette affection.

Enfin pour qu'une femelle puisse former des œufs et que le couple puisse nourrir sa nichée, la disponibilité en proies doit être suffisante. Bien que les aigles de Bonelli s'adaptent aux proies disponibles et se nourrissent, selon les couples, d'écureuils et de lézards mais aussi de buses, de pies, de goélands ou de hérons cendrés, leurs proies traditionnelles demeurent les lapins et les perdrix. Dès 1993, le CORA, en relation avec des associations de chasse, a réalisé des aménagements cynégétiques qui ont été développées dans le cadre d'un programme Life Nature piloté par le Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région naturelle (SIGARN). 14 sites aménagés "lapins" ont été mis en place et des cellules familiales comme des groupes constitués peuvent désormais former de véritables populations. Travailler sur la perdrix rouge s'est avéré beaucoup plus difficile, car cela nécessite la mise en place d'une gestion à long terme de cette espèce. Ce travail mené en concertation et collaboration avec les chasseurs locaux est très positif, il a permis de changer l'image de l'Aigle de Bonelli qui, de concurrent est devenu partenaire. Une action modèle dont devrait s'inspirer bon nombre d'associations et fédérations de chasse.

## Recueils et analyse des données

En France, les associations de protection de la nature effectuent les suivis et mettent en œuvre les programmes de conservation des espèces menacées ou non. Dans ce cadre, l'implication des chercheurs est indispensable pour définir les problématiques et établir les protocoles correspondants qui, utilisés pour l'ensemble des populations, permettent de recueillir des données pertinentes et fiables, donc analysables. Les résultats obtenus doivent permettre de définir les priorités, d'orienter les actions et implicitement de mettre en œuvre un programme de conservation adapté à l'espèce. Des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique rattachés au Muséum National d'Histoire Naturelle, au Centre d'Ecologie Fonctionnelle du CNRS de Montpellier, du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (UPR 1934 - CNRS), du Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (Muséum National d'Histoire Naturelle) participent au programme de conservation de l'Aigle de Bonelli en France. De même des scientifiques espagnols (Université de Barcelone, Station Biologique de Doñana) et portugais (Université d'Algarve et de Porto) travaillant sur cet aigle dans leur pays respectifs nous apportent de précieux conseils. Ces échanges d'information ont lieu, pour le moment, de façon informelle mais effective.

Depuis 1985, en France, toutes les données sur l'occupation des sites et les succès de reproduction sont consignés dans des bases de données régionales. Le programme de baguage, qui a débuté en 1990, a concerné environ 95 % des jeunes nés en France (106 sur 114 éclos et 122 envolés). Cependant la taille réduite de la population donc de " l'échantillon ", la perte de bagues et le très faible taux de relecture des bagues portées par des adultes n'ont pas permis à Roger Pradel (CEFE CNRS), sur la base du seul baguage, d'émettre des hypothèses sur la dynamique de population de l'Aigle de Bonelli de France. La mise en place d'une base de données centralisée devrait permettre à François Sarrazin (UMR 5173 MNHN - CNRS), de compléter l'analyse des données de baguage associées à celles de suivis d'occupation des sites et de la productivité, accumulées depuis plus de 20 ans.



Photo : GRIVE

Depuis le début du plan de restauration une visite mensuelle est organisée sur tous les sites occupés et des prospections sont réalisées sur tous les sites récemment abandonnés. 4.500 heures environ ont permis :

- d'évaluer le succès de reproduction soit 114 jeunes envolés pour 123 reproductions débutées de 1999 à 2003 (productivité moyenne de 0,93 avec un minimum de 0,75 en 1999 et un maximum de 1,19 en 2003),
- de constater qu'au cours de cette période, au moins 7 individus ont remplacé un oiseau disparu,
- d'avoir la joie de voir 4 "nouveaux" couples s'installer sur d'anciens territoires.

L'effort de collaboration avec les chercheurs français, espagnols et portugais, déjà important, doit encore se développer pour valoriser les données associatives.

## Sensibilisation

Un programme intitulé "Médiation-Conservation", proposé par la LPO, a été validé par le Comité national de pilotage du plan national de restauration mais n'a pu être mis en œuvre dans sa globalité, faute de crédits. Il prévoit :

- la définition d'une charte graphique afin que le plan ait une image facilement identifiable,
- l'élaboration d'un matériel de sensibilisation conçu avec les publics cibles (jeunesse, acteurs locaux, collectivités, partenaires...),
- la création d'un site Internet et d'un réseau de médias,
- le montage d'un plan de formation pour les membres du Collectif et pour ses partenaires afin d'avoir un langage commun,
- la conception de documents de diffusion des résultats,
- la création d'une Maison de l'Aigle, projet porté par le CORA, regroupant espace muséographique, centre de ressources, lieux de réunions...
- l'évaluation de toutes ces actions pour savoir si elles ont permis d'améliorer l'image de l'Aigle de Bonelli.

De 1999 à 2003, à l'échelle de chacune des 3 régions où vivent des aigles de Bonelli des formations ont eu lieu auprès de lycéens, d'étudiants, d'agents de parcs nationaux et de l'Office National des Forêts.



En Languedoc-Roussillon, un film de Denis Buhot "L'Aigle de Bonelli", réalisé en 1998 par la Région LR a été la base d'une campagne de sensibilisation menée par le GRIVE et le Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement (GRAINE) sous l'égide de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement (AME). Une vingtaine d'associations d'éducation à l'environnement ou naturalistes ont touché près de 11.500 personnes dont 56 % en milieu scolaire. Chaque année les animateurs suivent un stage de formation sur les aspects naturalistes et pédagogiques. Parallèlement des fiches pédagogiques ont été conçues mais pas éditées, faute de moyens financiers.

L'ensemble des actions menées dans le cadre du plan national de restauration a fait l'objet de communications dans des colloques ou congrès (Cavaillon, Castellane, Bron, Limoges, Séville, Cáceres, Budapest). Le Collectif a participé à une série de rencontres européennes sur le thème de la réconciliation entre chasse et biodiversité (programme REGHAB).

4 numéros de Bonelli infos ont été diffusés à environ 600 exemplaires par numéro, en France essentiellement, mais aussi en Espagne et au Portugal. De plus, chaque association du Collectif diffuse les résultats du plan dans ses publications.

La cohésion du Collectif se fait, entre autre, au cours de réunions de travail (34 en 5 ans).

## 2004... le plan continue

### Récidive

Vous avez peut-être gardé en mémoire "Chanson pour les aigles" parue dans le Bonelli infos n°4. Eh bien Corinne a récidivé en 2004 et entrepris avec sa classe de CM1/CM2 un nouveau défi : être l'une des écoles participant aux projets "Nature" de l'Eco parlement des jeunes (<http://www.livreblanc.info/>). Cette fois ci le projet pédagogique "Montaud" a été encadré par un moniteur d'escalade, une animatrice des Ecologistes de l'Euzière, un naturaliste connaissant l'Aigle de Bonelli et un père d'élève. Toutes les informations se trouvent sur le site mentionné ci-dessus. Nous souhaitons simplement vous faire partager quelques poèmes, que les enfants ont créés après avoir assisté, de très loin, au baguage des aiglons. Vous trouverez tous les poèmes sur le site du GRIVE à la page <http://www.grive.org/bonelli/poemes.htm>

**Aigle de bonheur**  
**Il me parle la nuit dans mes rêves**  
**Glissé sous ma couverture**  
**L'oeil de l'aigle**  
**Ebloui mon sommeil. toujours**

(Anna Seifert Delanoë)

**Besoin de toi**  
**Oiseau majestueux**  
**Niche sur les falaises**  
**Escalade le ciel**  
**Libre comme le vent**  
**Lutte pour survivre**  
**Ici vit l'aigle de Bonelli.**

(Lola Fontaine)

**Aigle éternel**  
**Immortel tu planes dans le ciel**  
**Grand-duc ton ami**  
**Lui vit la nuit**  
**Ouvre grand tes ailes**  
**Nuages tu traverses**  
**Solitaire et silencieux.**

(Léo Castanié)

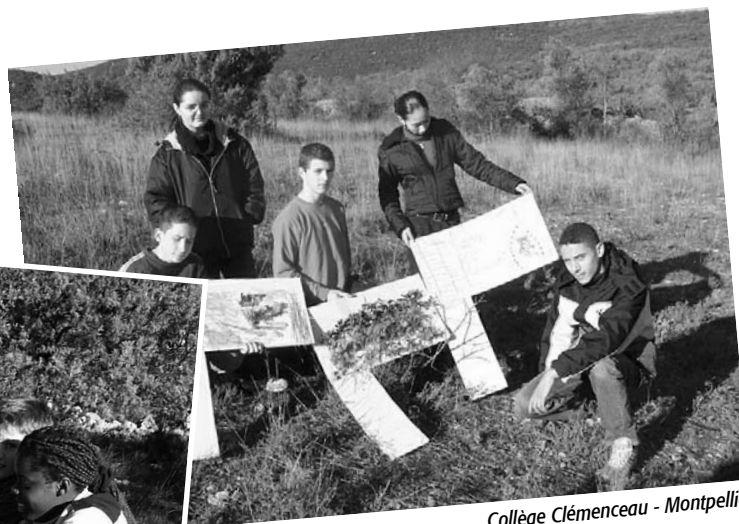
### Et les grands s'y mettent aussi !

L'Atelier Permanent à l'Environnement Urbain de Montpellier a quant à lui travailler toute l'année avec une classe de 3<sup>ème</sup> du Collège Clémenceau de Montpellier. Une professeur d'espagnol a accepté d'axer le travail d'une de ses classes sur l'Aigle de Bonelli et la garrigue. Des sorties de terrain ont donné de l'oxygène aux cours de vocabulaire et de conversation sur un thème peu fréquent.

Muchas gracias a todos !



Collège Clémenceau - Montpellier



Collège Clémenceau - Montpellier

## Favoriser le retour de nouveaux couples

Très peu d'actions ont débuté dans ce volet particulier du plan national de restauration. En effet, faute de moyens financiers, toutes les actions ont privilégié le maintien des couples présents, le retour de couples potentiels ne pouvant devenir une réalité qu'une fois la population actuelle parfaitement préservée.

Dans le cadre d'un programme Life Nature piloté par SIGARN, le CORA et l'ONF ont proposé et construit 2 pigeonniers sur un ancien site de nidification de l'Aigle de Bonelli. De plus, pour la petite faune, 3 "aménagement lapins" ont été faits, 0,5 ha ont été remis en culture et 2 ha gyrobroyés. Un important travail de concertation du SIGARN a permis la création d'une Association Foncière Pastorale (réunissant propriétaires, éleveurs et gestionnaires) afin d'entretenir des milieux ouverts.



*Gyrobroyage Photo : CORA*

## Reproduction en captivité

L'analyse de sa démographie devra permettre de définir s'il est utile pour la survie de la population française de l'Aigle de Bonelli, de réaliser des opérations de renforcement, c'est à dire d'insérer dans la nature des aigles nés dans des centres de reproduction en captivité.

Anticipant sur cette analyse démographique, 2 centres de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (UFCS), l'un en Vendée (Christian Pacteau) et l'autre en Ardèche (Jean-Claude Mourgues) se sont lancés dans l'aventure de la reproduction d'aigles de Bonelli devenus captifs, le plus souvent après une histoire inconnue. De 1999 à 2003, 7 jeunes ont été élevés en Ardèche et 3 en Vendée (une anomalie génétique semble toucher les embryons femelles du couple reproducteur de ce centre).

Une réunion spécifique du comité de pilotage du plan a conclu à la nécessité de créer un noyau d'aigles reproducteurs composé de poussins d'origine européenne élevés en fratrie. Fin 2003, deux possibilités d'obtenir des poussins se sont offertes, l'une avec la Junte de Jaén (Andalousie) et l'autre avec le Groupe Ornithologique du Maroc.

Il restera à préparer avec précaution et précision la réinsertion, en particulier le choix des sites et le protocole de suivi des jeunes nés captifs.

## Projets européens

Pour obtenir les fonds indispensables à la réalisation, dans de bonnes conditions, des actions prévues dans le plan national de restauration, le Collectif a préparé des dossiers de candidature au titre du programme européen LIFE Nature. Ces dossiers n'ont pu être déposés auprès de la Direction Générale à l'Environnement de l'Union Européenne en 2000, 2001 et 2002, faute de désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS). En 2003, le Collectif a contribué, dans le cadre d'un LIFE Starter à l'élaboration d'un LIFE Nature international. Une association portugaise, le Centre d'Etudes de l'Avifaune Ibérique (CEAI), a coordonné le LIFE Starter et déposé la candidature au LIFE Nature. Ce dernier prenait en compte les populations d'Aigle de Bonelli du Portugal Nord associées à celles de Castille et Léon, les populations du Portugal Centre et Sud associées à celles d'Estrémadure et les couples de la population française situés dans des ZPS. Nos espoirs ont été déçus une fois de plus puisque le dossier de candidature n'a pas été examiné, le CEAI n'ayant pas été jugé assez solide pour gérer un projet d'une telle ampleur.

Les liens existants demeurent et une collaboration avec l'Université de Barcelone est en train de se mettre en place.

## Conclusion

En toute humilité et avec beaucoup de prudence, le Collectif Bonelli, poursuit son action en faveur de la protection de l'Aigle de Bonelli, l'un des fleurons de notre biodiversité. Depuis 1999, la population composée de 24 couples a sensiblement augmenté, puisqu'en 2003 nous en comptabilisons 26 et 28 sont recensés en 2004. En effet, des zones récemment désertées sont recolonisées. Cela laisse augurer un impact probable de la démarche initiée par ce plan de restauration qui, même si faute de moyens n'a pas le développement souhaité, est une réalité dont sont conscients certains acteurs locaux. Il ne s'agit pourtant là que de prémisses d'un retour. L'Aigle de Bonelli est loin, en effet, d'avoir retrouvé la place qui était la sienne dans nos garrigues méditerranéennes. De plus, il peut ne s'agir que d'une amélioration temporaire dont l'origine doit être analysée précisément. Quoi qu'il en soit, l'amorce de ce retour est un enjeu fort qui ne peut être soutenu par quelques uns seulement.

D'autres acteurs doivent s'impliquer dans cette démarche, ne serait ce que pour réduire l'impact généré par leurs activités. Au premier rang, il y a le monde de la chasse qui, dans certains départements, ne souhaite pas prolonger et/ou soutenir cette action alors que dans d'autres, il est engagé au côté des naturalistes pour une contribution à la sauvegarde de l'espèce. Nous nous réjouissons de cette collaboration.

Au second rang, EDF (devenu EGS), avec qui les naturalistes entretiennent depuis très longtemps des rapports généralement fructueux, ne finalise pas suffisamment rapidement la neutralisation de lignes et pylônes toujours aussi meurtriers. Un effort doit être envisagé dans ce sens.

Depuis peu, la conservation de la biodiversité est devenue au niveau mondial et donc français, un véritable enjeu pour la poursuite du développement de nos sociétés. La stratégie, telle qu'elle a été proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, doit trouver ses déclinaisons régionales pour mettre en œuvre, et non pour handicaper, un aménagement du territoire plus conforme à cet enjeu. Peut-être les domaines vitaux de l'Aigle de Bonelli seraient-ils davantage épargnés ?

Enfin, la conservation de la biodiversité est l'affaire de tout citoyen encore faut-il qu'il en ait conscience. L'information, la sensibilisation et la communication sont à développer. Nous le constatons, il reste beaucoup à faire pour que notre Aigle des garrigues soit sauvé et plus encore pour qu'il soit intégré à un environnement respecté. Le Collectif Bonelli va donc proposer un nouveau plan de restauration à mettre en œuvre de 2004 à 2008 et déposer de nouveaux dossiers de candidature à des fonds européens...

Réapprenons à vivre avec nos aigles des garrigues !

### PARTENAIRES

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
DIREN LR, DIREN PACA, DIREN RA  
Région Languedoc-Roussillon  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Région Rhône-Alpes  
Agence Méditerranéenne de l'Environnement  
Département des Bouches du Rhône  
Département de l'Hérault  
Département du Var  
Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle  
Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres PACA  
Fondation NATURE & découvertes  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (garderie et CNERA)  
Office National des Forêts Ardèche, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard et Aude  
EGS Provence  
EGS Avignon Grand Delta  
EGS Drôme Ardèche  
EGS Nîmes/Gard Cévennes  
SNCF  
Magasin OPTIQUE BOURDEAU  
Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux  
CNRS (UMR 7625 Jussieu/5173 MNHN, CEBC Chizé, CEFE CNRS)  
Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage  
Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc  
Parc Naturel Régional du Luberon  
Parc National des Cévennes  
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise  
Groupe Ornithologique du Roussillon  
Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude  
Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement  
ADAB  
ARBRE  
ARC'Avène  
ARDEA Nature  
Centre Ornithologue du Gard  
CPIE Haut-Languedoc  
CPIE Pays Catalan  
Echos Nature  
Ecologistes de l'Euzière  
ESPACE  
Espace Nature Environnement  
Histoires Buissonnières  
Le Lièvre de Mars